

BIBLIOTHEQUE DE GOMMECOURT CLACHALOZE

ANNEXE **TARIFAIRE**

2014

La cotisation annuelle est fixée à :

par délibération du conseil municipal en date du 23 juin 2005 :

- 1.50 euros / an par enfant jusqu'à 16 ans
- 1.50 euros / an pour les étudiants
- 7.50 euros / an pour les adultes
- 15 euros / an pour les collectivités.
- gratuit pour les demandeurs d'emploi et leurs enfants

Ces tarifs sont appliqués sur présentation de justificatifs.

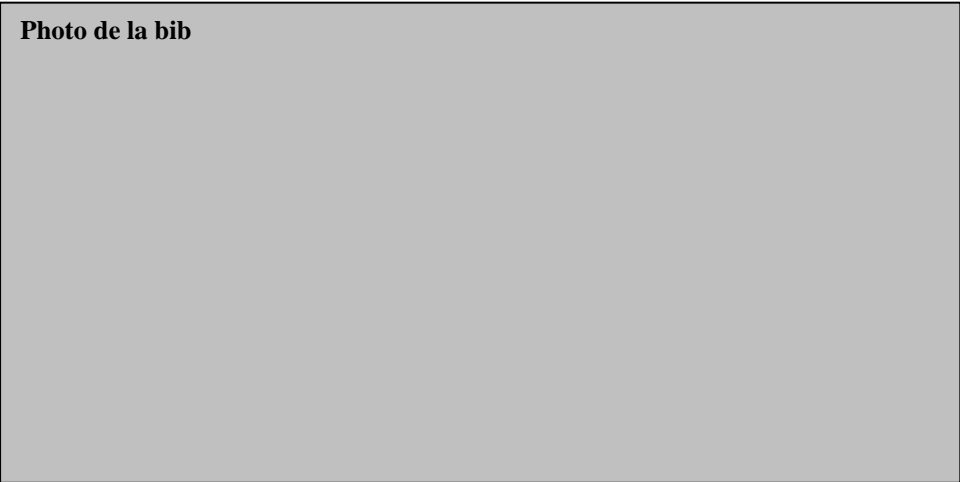
Amende pour les documents en **retard** :

- 0.30 euros / document / semaine de retard

Renouvellement carte en cas de perte :

- 1.20 euros

Photo de la bib



Cette bibliothèque est un lieu public, ouvert à tous.

Sa mission est à la fois :

- de mettre à disposition des livres, des périodiques et des documents multimédias,
- d'aider à la recherche documentaire
- et de conserver un patrimoine culturel pour l'offrir en consultation.

La bibliothèque est municipale, gérée par des bénévoles avec le soutien de la commune et du comité des fêtes et d'initiatives de Gommecourt –Clachaloze.



Médiathèque de Gommecourt-Clachaloz

13, rue du Général Leclerc

Clachaloz

78270 Gommecourt

☎/📄 : 01.30.42.07.05

Le projet Bibliothèque a été initié en 1997, transformant ainsi l'ancienne école devenue salle polyvalente en bibliothèque de proximité. L'espace Médiathèque a été inauguré en juin 2005.

Elle est constituée d'un fonds de plus de 4 500 documents papiers provenant d'achats, de dons et d'un système de prêt annuel avec la Bibliothèque Départementale des Yvelines (1500 documents, renouvelés 3fois /an). Quelques 12 abonnements à des périodiques et un parc multimédia (400 CD audio, 50 Cd-rom) complètent le tout, géré par informatique.



Règlement Intérieur

Tout lecteur, par le fait de son inscription, s'engage à se conformer au présent règlement.

Des infractions graves au règlement ou des négligences répétées peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit au prêt et, le cas échéant, de l'accès à la bibliothèque.

ET SI ...

VOUS PERDEZ VOTRE CARTE ?

Merci de le signaler. Une nouvelle carte vous sera remise (cf. renouvellement, tarifs en annexe)

VOUS RENDEZ VOS DOCUMENTS EN RETARD ?



Une amende sera exigée, proportionnellement à l'importance du retard. (cf. annexe.)

VOUS DEMENAGEZ ?

Merci de nous le signaler et de rapporter tous les ouvrages empruntés.

VOUS VOULEZ PROLONGER UN PRET DE DOCUMENT ?

Le prêt des documents peut-être prolongé sur place ou par téléphone, à partir du numéro de la carte de lecteur. Cela sera possible seulement si le document n'est pas déjà réservé.

DETERIORATION OU PERTE

Tout document abîmé ou perdu devra être remboursé ou remplacé.

RESPECT DU LIEU

La bibliothèque est un lieu calme de lecture, de recherche ou de travail.

Merci de :

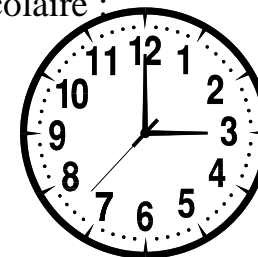
- Parler à voix basse
- Vous déplacer discrètement
- Ne pas manger, fumer ni boire dans la bibliothèque
- Ne pas utiliser de téléphones portables.



HORAIRES D'OUVERTURE

La bibliothèque est ouverte pendant la période scolaire :

- Le mardi de 14h à 16h
- Le mercredi de 16h à 18h
- Le samedi de 9h30 à 12h



Des horaires aménagés sont prévus lors des vacances scolaires.

Les horaires sont affichés en mairie, sur le panneau de Clachalozze et sur le portail de la bibliothèque.



CONSULTATION SUR PLACE

Toute personne peut librement consulter ou lire des documents sur place.

EMPRUNTS DE DOCUMENTS

Vous pouvez emprunter un maximum de 3 livres, 3 revues (*sauf la dernière revue arrivée qui est en consultation*) et 4 CD (Cd-rom et/ou CD audio) pour une durée de 3 semaines.

Pour emprunter des documents, vous devez préalablement vous inscrire.



INSCRIPTION

Le lecteur reçoit une carte nominative qui lui permettra d'effectuer les opérations de prêt.

L'emprunt des documents ainsi que l'utilisation du multimédia n'est possible que si les usagers sont en possession de leur carte.

Pour l'inscription, merci de :

- remplir une fiche d'adhésion,
- présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile,
- fournir une autorisation parentale pour les enfants jusqu'à 14 ans,
- payer le droit d'inscription valable un an à partir du jour de l'inscription. (*cf. annexe.*)